

Thème : La justice pénale des mineurs

Date : Vendredi 19 mars 2021 de 14h à 17h

Lieu : Laval

Pré-requis : connaissances de base de la matière ciblée

Objectifs :

- *Appréhender les différents aspects de la réforme (fond et procédure) de la justice pénale des mineurs (ordonnance du 11 sept 2019 en cours de ratification par le Parlement), entrée en vigueur reportée au 31 mars 2021*
- *Comparer les dispositions anciennes avec les modifications induites par la réforme*
- *Identifier les incidences et les enjeux de la réforme sur le rôle et les pratiques de l'avocat dans le domaine de la défense pénale des mineurs d'une part, et d'autre part, en tant que représentant des parties civiles*
- *Intégrer les tendances majeures : présomption d'irresponsabilité des mineurs de 13 ans ; regroupement des mesures éducatives ; montée en puissance du parquet ; disparition de l'instruction ; renforcement du principe d'impartialité du juge des enfants (JLD spécialisé) ; principe de la césure du procès pénal ; accélération du procès pénal du mineur.*

Programme :

- **Les dispositions de fond : conditions de la responsabilité pénale des mineurs ; rappel des principes directeurs ; retour à un système dualiste (mesures éducatives/peines) ; réaménagement des mesures éducatives (mesure éducative judiciaire avec différents modules).**
- **Les dispositions de procédure : consécration des principes directeurs ; généralisation, sauf exceptions de la césure du procès pénal du mineur (1ère audience sur la culpabilité et l'indemnisation et 2ème audience sur la sanction) ; procédure de mise à l'épreuve éducative.**

Moyens pédagogiques

Intervention orale interactive, remise d'un support écrit détaillé (doctrine, jurisprudence, tableaux) par voie électronique et sur support papier. Cas pratiques permettant de comparer les solutions découlant de l'application des dispositions anciennes et nouvelles.

Intervenante

Madame Catherine MARIE, Professeur émérite à La Rochelle Université, doyen honoraire, Assesseur près le Tribunal pour enfants de La Rochelle

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Merci de nous adresser le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2020 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.